

N° : 6103 - Coordinateur des animateurs de région

PROFIL

Le coordinateur des animateurs de région est de préférence un membre du conseil d'administration national. Il est le porte parole des régions auprès des administrateurs. Il est chargé de venir en aide aux animateurs de région lorsque ceux-ci ne trouvent pas de solution aux problèmes locaux.

Il est nommé par le président pour une période de quatre ans renouvelable.

Il peut en cas de conflit grave demander l'intervention du président national après avoir au préalable bien cerné les problèmes et instruit un dossier.

Pourvu de toutes les qualités de communication (Ecoute, disponibilité, organisation), il veille à faire appliquer les consignes nationales.

MISSION

Il est l'interlocuteur des animateurs de région et quelquefois des présidents de Conseils départementaux ou d'Associations Spécialisées en cas de litige

Il possède une bonne maîtrise des textes de base (Statuts, Règlement Intérieur, Règle Internationale, Conditions Requises) auxquels il devra se référer régulièrement.

Vincentien de longue date et ayant occupé différents postes à responsabilités, il connaît bien le tissu vincentien et particulièrement les animateurs de région et les présidents de CD et d'AS.

Il développe ses connaissances des confrères en participant avec le président national aux réunions délocalisées et en assistant aux déjeuners des présidents.

Il coordonne le suivi de la mise en œuvre du Projet Ozanam.

Rôle de conseil

Il aide les animateurs de régions en difficulté et participe au recrutement de ceux-ci.

Parfois, il peut aider au recrutement des présidents de CD ou d'AS lorsque les candidatures se font rares.

Il est partie prenante dans le découpage des régions.

Rôle de formateur

Il fait partie de la commission formation et participe particulièrement à l'élaboration de la formation des présidents et des animateurs. Il veille à ce que les formations aient lieu régulièrement dans les régions.

Rôle d'organisation et d'évaluation

Il organise semestriellement des réunions avec les animateurs de régions pour les écouter, rappeler les orientations et leur préciser les buts du Conseil National.

CE QU'IL FAUT FAIRE

Il dépend du président national qui le nomme et à qui il rend compte de toutes ses visites.
Il est en relations constantes avec les animateurs de région, les présidents de CD et AS, le CA et le Bureau du Conseil National, le secrétaire général, le directeur financier, le responsable de la commission sociale.

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Court-circuiter les animateurs de région.
Ne pas prévenir le président dès qu'un problème s'envenime.

Titre : Coordinateur des animateurs de région		1 ^{er} auteur : Chantier Organisation
Chantier : Organisation		Dernier auteur :
Nature : Fiche action	Fiche mère : oui / non	Dernière date de mise à jour : 22/10/2013
N° : 6103	Doc liés : 6102_Animateur de région	